

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 05/03/2014 Date de révision: 26/05/2016 Remplace la fiche: 24/03/2016 Version: 3.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : GIVREUR REFROIDISSEUR

Code du produit : 771005

Identification du produit : Aérosol BOOTDOC Art.No. 01-2100-052 (7611-BD)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Givreur refroidisseur

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AEROLUB

22 Rue Paul Journée- ZA du Moulin d'Angean 60240 Chaumont-en-Vexin - FRANCE T 03-44-84-49-10 - F 03-44-84-49-11

leg.info@aerolub-france.com - www.aerolub-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 3 H229

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P260 - Ne pas respirer les aérosols

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F

Phrases supplémentaires : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu

Réservé à un usage professionnel

Contient des gaz à effet de serre fluorés : HFC-134a:0.400kg; 0,572t Eq.CO2; GWP=1430

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

26/05/2016 FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------------------|---|-----|---|
| 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane | (n° CAS) 811-97-2 (Numéro CE) 212-377-0 (N° REACH) 01-2119459374-33 | 100 | Liquefied gas, H280 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent

respiratoires persistent

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec le liquide : traiter les gelures comme des brûlures. Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si des

brûlures cutanées apparaissent, appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Ingestion peu probable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Effet narcotique. Dépression du système nerveux central. Troubles cardiaques.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Le contact du réfrigérant et/ou de l'emballage avec la peau peut provoquer des gelures.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires.

Symptômes/lésions après ingestion : Ingestion peu probable.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun, à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

Danger d'explosion : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Produits de décomposition dangereux en cas : Dégagement de la composition de l

d'incendie

: Dégagement de vapeurs toxiques et corrosives.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

 Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie

 Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler.
 Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

26/05/2016 FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ventiler mécaniquement la zone de déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols. Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.

Conditions de stockage

Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y
- compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Matières incompatibles : Oxydants puissants. Hydroxydes alcalins. Métaux alcalino-terreux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (811-97-2) | | |
|--------------------------------------|-------------|------------|
| France | VME (mg/m³) | 4420 mg/m³ |
| France | VME (ppm) | 1000 ppm |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Aucun(es) dans des conditions normales

Protection oculaire:

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

26/05/2016 FR (français) 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Gaz Couleur : Incolore.

Odeur : légèrement éthérée. Seuil olfactif Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1.22

Solubilité Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Autres informations

Teneur en COV : 100 % (1194 g/l)

Indications complémentaires : Détermination de l'inflammabilité (selon le Décret n°2010-323 du 23.03.2010 et son arrêté) ≤ à

1% de composants inflammables et Chaleur Chimique de Combustion < à 20kJ/g

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Ininflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Etincelles. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Supprimer toute source d'ignition.

Oxydants puissants. Alcalis et produits caustiques. Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Fluorure d'hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (811-97-2) | |
|--------------------------------------|---------------|
| CL50 inhalation rat (ppm) | 500000 ppm/4h |

26/05/2016 FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

| GIVREUR REFROIDISSEUR | |
|---------------------------|---------|
| Identification du produit | Aérosol |

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires. Le contact avec le liquide provoque des gelures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

| GIVREUR REFROIDISSEUR | |
|------------------------------|---------------------|
| Persistance et dégradabilité | Produit persistant. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

: Effet de serre : GWP (CO2 = 1/100 ans) = 1300. Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : ODP(R-11.1)=0.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets

: Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | | IMDG | IATA | ADN | RID |
|--------|--------------------|----------------------------|-------------------------|----------|----------|
| 14.1. | Numéro ONU | | | | |
| 1950 | | 1950 | 1950 | 1950 | 1950 |
| 14.2. | Désignation offici | elle de transport de l'ONU | | | |
| AÉROSO | OLS | AEROSOLS | Aerosols, non-flammable | AEROSOLS | AEROSOLS |

26/05/2016 FR (français) 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|--|---|--|-----------------------|-----------------------|
| Description document de t | ransport | | | |
| UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E) | UN 1950 AEROSOLS, 2.2 | UN 1950 Aerosols, non- flammable, 2.2 | UN 1950 AEROSOLS, 2.2 | UN 1950 AEROSOLS, 2.2 |
| 14.3. Classe(s) de dang | ger pour le transport | | | |
| 2.2 | 2.2 | 2.2 | 2.2 | 2.2 |
| | | | | |
| 14.4. Groupe d'emballa | ige | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Dangereux pour | Dangereux pour | Dangereux pour | Dangereux pour | Dangereux pour |
| l'environnement : Non | l'environnement : Non Polluant marin : Non | l'environnement : Non | l'environnement : Non | l'environnement : Non |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5A

Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR): 1IQuantités exceptées (ADR): E0Instructions d'emballage (ADR): P207, LP02

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP9

en commun (ADR)

Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis : V14

(ADR)

Dispositions spéciales de transport - : CV9, CV12

Chargement, déchargement et manutention

Dispositions spéciales d'emballage (ADR)

(ADR)

Code de restriction concernant les tunnels : E

(ADR)

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

: PP87, RR6, L2

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 100 % (1194 g/l)

26/05/2016 FR (français) 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations . Règlement (UE) N°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

| | Date de révision | Modifié | |
|-----|-----------------------------|---------|--|
| | Remplace la fiche | Modifié | |
| 9.2 | Indications complémentaires | Ajouté | |

Sources des données

Autres informations

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

: Imp. DL4.

Texte intégral des phrases H et EUH:

| Aerosol 3 | Aérosol, catégorie 3 |
|--|----------------------|
| Liquefied gas Gaz sous pression : Gaz liquéfié | |
| H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur | |
| H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur | |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

26/05/2016 FR (français) 7/7